

[Étude Altares Défaillances et sauvegardes d'entreprises – 2^{ème} trimestre 2026]**Près de 17 500 défaillances au 2^{ème} trimestre 2026 (+5,4 %)****37 700 entreprises ont fait défaut sur six mois, soit 1 500 de plus que lors du 1^{er} semestre 2025****Les très petites et les jeunes entreprises sont les plus exposées aux difficultés,
limitant l'impact sur les emplois menacés**

Paris, le 16 juillet 2026 | Altares, expert référent de la donnée d'entreprises, dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 2^{ème} trimestre 2026. Avec 17 486 procédures ouvertes, en hausse de 5,4 % sur un an, le deuxième trimestre confirme le niveau élevé de défaillances en France. Depuis le début de l'année, 37 700 entreprises sont tombées dont les deux tiers directement en liquidation, soit 1 500 de plus par rapport à la même période 2025.

Les difficultés frappent plus particulièrement les très petites et les jeunes entreprises, contribuant à modérer l'impact social de la hausse des défauts : le nombre d'emplois menacés recule de 9,5 % sur un an et concerne désormais 58 830 salariés.

Les signaux d'accalmie ou d'amélioration	Les tendances qui alertent
L'emploi menacé est en baisse de 9,5 %	En T2, un niveau de défauts 40 % plus haut qu'avant Covid
- 3,3 % de défauts chez les entreprises de 3-19 salariés	+8,3 % de défauts chez les entreprises de -3 salariés
La construction et le commerce hors automobile sont stables	+ 12,7 % pour les entreprises de -3 ans
La moitié des régions repasse dans le vert	Les services décrochent, le monde agricole sous tension.
	La région AURA, 2 ^e pôle économique du pays, est dans le rouge

17 486 défaillances au 2^{ème} trimestre, un niveau très élevé mais une tension moindre sur l'emploi

Le deuxième trimestre 2026 se clôture sur 17 486 défaillances d'entreprises, en hausse de 5,4 % sur un an. Même si le rythme décélère depuis plusieurs mois, le volume des défauts dépasse de près de 40 % les seuils observés avant la crise sanitaire ; les défaillances trimestrielles étaient alors inférieures à 13 000.

349 ouvertures de **sauvegarde** ont été enregistrées ce trimestre. Cette procédure préventive demeure marginale et ne représente plus que 2 % de l'ensemble des jugements prononcés, contre plus de 3 % en 2023. Les **liquidations judiciaires** directes restent très largement majoritaires avec 11 591 jugements, **en hausse de +4,8 % sur un an**. Elles concentrent un peu plus des deux tiers des procédures (66,3 %).

La dynamique du trimestre est tirée par les **redressements judiciaires** (5 546), en hausse de 7,1 %. Leur part dans l'ensemble des défaillances atteint désormais 31,7 %, contre 31,2 % un an plus tôt et seulement 23,7 % en 2022.

L'**impact social** de ces défaillances est important mais il s'atténue. Le nombre d'emplois menacés s'établit à 58 830, en recul de -9,5 % par rapport au deuxième trimestre 2025 et bien en deçà des 69 500 emplois observés au deuxième trimestre 2024.

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre

(Données provisoires arrêtées au 1^{er} juillet de chaque année)

	2022 T2	2023 T2	2024 T2	2025 T2	2026 T2	EVOLUTION T2 2026/25	MOYENNE 5 ANS
Sauvegardes	289	431	416	349	349	0,0%	367
Redressements Judiciaires	2 325	3 465	4 817	5 177	5 546	7,1%	4 266
Liquidations Judiciaires directes	7 212	9 370	11 138	11 060	11 591	4,8%	10 074
Total défaillances	9 826	13 266	16 371	16 586	17 486	5,4%	14 707
Total Emplois menacés	30 560	55 700	69 500	65 000	58 830	-9,5%	55 918
Emplois menacés par entreprise	3,1	4,2	4,2	3,9	3,4		3,8

Les très petites entreprises en première ligne, les PME sous vigilance.

Les structures de **moins de trois salariés** concentrent 75 % des procédures collectives et donnent le La sur la tendance globale. Sur cette catégorie, 13 185 défaillances ont été recensées, en hausse de 8,3 % sur un an. Un phénomène qui illustre la persistance des tensions de trésorerie qui affectent les plus petites entreprises.

À l'inverse, les entreprises de **3 à 19 salariés** affichent une amélioration relative. Elles totalisent 3 769 défaillances au T2 2026, contre 3 896 au T2 2025, en recul de 3,3 %. Cette tranche, qui représente encore 21,6 % des procédures, contribue à amortir la dégradation globale du trimestre.

Les **structures d'au moins 20 salariés** restent minoritaires en nombre mais leur évolution est à surveiller : 532 procédures ont été enregistrées soit +2,9 % sur un an, un volume tiré par les sauvegardes (51 procédures, +27,5 %) et les redressements judiciaires (352, +6,7 %), tandis que les liquidations judiciaires directes reculent à 129 jugements (-12,2 %). Il faut y voir une lueur positive : car si les tensions économiques pèsent sur les entreprises, le recul des liquidations directes laisse entrevoir une reprise ou une poursuite d'activité.

Les jeunes entreprises sont fortement exposées

La vulnérabilité des plus jeunes entreprises est particulièrement marquée. Les défaillances des structures de **moins de trois ans** progressent de 12,7 % sur un an pour atteindre 2 248 procédures. **Plus des trois quarts se soldent par une liquidation judiciaire directe.**

L'essentiel (93%) de ces jeunes entreprises ne sont pas des micro-entreprises (ou auto-entrepreneurs) mais des sociétés commerciales. La restauration, la vente et la réparation automobile y sont fortement représentées. Le second œuvre du bâtiment est aussi très présent, mais les défaillances y diminuent sensiblement.

Les entreprises de **3 à 5 ans** demeurent les plus nombreuses à défaillir. Avec 4 913 procédures recensées au T2 2026, la hausse (+5,1 %) est alignée avec la tendance globale (+5,4%).

Les **entreprises de 6 à 10 ans** affichent également un niveau élevé de défaillances, avec 4 665 procédures (+3,1 %).

3 464 sociétés de **plus de 16 ans** ont défailli au deuxième trimestre 2026, soit une augmentation de 5,6 % sur un an.

De nombreuses activités restent en zone de turbulence

- **Construction : un peu de répit mais l'immobilier et les TP encore durement touchés**

Avec 4 148 défaillances au T2 2026, la construction fait preuve d'une remarquable stabilité (-0,8 %), mais à un niveau qui demeure élevé. Cette résistance résulte d'évolutions opposées avec d'une part le recul sensible des défaillances dans le bâtiment, et d'autre part la forte dégradation des activités immobilières et travaux publics.

Le **gros œuvre** présente une franche embellie (1 054 défaillances ; -12,4 %), portée notamment par la **maçonnerie** (-12 %) et la **construction de maisons individuelles** (-11 %). Le second œuvre suit la même tendance (1 922 ; -5,5 %) grâce à la bonne dynamique dans les **travaux électriques** (-15 %) et les **équipements thermiques et climatiques** (-20 %). Certains métiers restent toutefois en grande difficulté comme la **plâtrerie** (+13 %) ou la **charpente** (+57 %).

Les **travaux publics** sont à la peine avec 197 défaillances (+8,8 %), en particulier les **travaux de terrassement** (+18 %).

L'**immobilier** est toujours un foyer de très fortes tensions. La **promotion immobilière** enregistre 276 défaillances (+87,8 %). Ce taux tient à l'envolée des défauts de **supports juridiques de programmes immobiliers** (+180 %) dont plus de la moitié sont des sociétés de construction vente détenues par HPL Groupe. Les **agences immobilières** parviennent cependant à contenir leurs difficultés (-4,9 %).

- **Commerce : des évolutions très contrastées**

Avec 3 466 défaillances enregistrées au T2 2026, le commerce présente des volumes de défauts en hausse de 1,9 %. Cette hausse est principalement alimentée par la forte dégradation du commerce et de la réparation automobile, tandis que les situations se détendent dans le commerce de détail et le négoce interentreprises.

L'automobile reste le principal facteur de dégradation du secteur : à la fois pour le **commerce de voitures** (+11%) et l'**entretien-réparation** automobile (+ 28 %).

Le **commerce de détail** (1950 ; -1%) montre des signes d'amélioration au global, avec toutefois des dégradations sur plusieurs activités. Les tensions sont fortes pour les magasins multi-rayons (+ 3 %), tirés par les **épiceries** (+5 %). Le détail alimentaire (+5,2 %) reste fragile en **boucherie** (+18%) qui repasse comme en 2024 la barre des 100 procédures. Le **sport et loisirs** enregistre une forte hausse de 17 %, et en particulier pour les **magasins de sport** (+16 %). Les défaillances flambent pour les **librairies** (+58 %).

À l'inverse, la situation s'améliore pour les commerces de **soin de la personne et optique** (-5,3 %), portés par la **parfumerie** (-7%) ; l'**optique** décroche de 6% et la **pharmacie** de 16%.

Bonne nouvelle pour le **bricolage et l'équipement** du foyer (-6%) notamment dans le **meuble** (-10%). Le commerce **d'habillement** signe aussi une nette amélioration (-14%).

Du côté du commerce interentreprises, les évolutions sont également très contrastées. Si le nombre de défaillances recule dans le négoce **alimentaire** (- 10 %) et les **matériaux de construction** (-22 %), il augmente dans le commerce de gros **d'habillement** (+30 %) et les **machines et équipements** (+18 %).

- **Industrie : des équilibres fragiles**

L'industrie stabilise son volume de défaillances autour de 1000 défauts (1 006 ; -0,5 %). A l'instar de la construction, cette apparente résistance masque des trajectoires contrastées selon les activités.

L'industrie **agroalimentaire** se dégrade légèrement avec 381 défaillances, contre 371 au deuxième trimestre 2025 (+2,7 %). La **boulangerie-pâtisserie**, qui concentre plus de la moitié des défauts, amortit (-4%) la hausse relevée chez les **cuisseurs de pain** (+33%), **pâtisseries** (+38%), **brasseurs** (+11%) ou dans la **transformation des viandes** (+24%).

L'industrie **manufacturière** résiste globalement (625 ; -2,3%) mais des tensions persistent dans les **matériaux de construction** dont le nombre de défaillances augmente rapidement (+55 %). Les difficultés sont très marquées dans la filière bois dans les activités de sciage, charpente et autres menuiseries. Le segment **énergie-environnement** est également dans le rouge (+6 %) plombé par la production d'électricité tandis que la récupération de déchets triés est favorablement orientée. En revanche, les défaillances reculent nettement dans le **textile-habillement** (-20 %) porté par la fabrication de vêtements de dessus, mais aussi dans **l'imprimerie** (-31 %) et dans les activités de **réparation et maintenance** (-15 %).

- **Services aux entreprises : la dégradation s'accélère et gagne l'ensemble des métiers du support**

Avec 2 562 défaillances enregistrées au deuxième trimestre 2026, les services aux entreprises figurent parmi les secteurs les plus dégradés de la période. Le nombre de procédures progresse de +13,9 % sur un an. Cette hausse touche aussi bien les activités intellectuelles que les fonctions de support.

Les activités **scientifiques et techniques** totalisent à elles seules 1 191 défaillances, contre 1 038 un an plus tôt (+14,7 %). Les tensions sont particulièrement fortes dans le **conseil** en communication et en gestion (+19,6 %), les activités d'architecture et **d'ingénierie** (+14 %). Les autres services spécialisés sont également dans le rouge (+10,1 %) notamment les agences de **publicité** (+8 %).

Les **services administratifs aux entreprises** ne sont pas épargnés. Ils concentrent désormais 1 371 défaillances (+13,2 %). Les plus fortes tensions concernent les activités qui mobilisent de nombreux salariés. Les entreprises de **sécurité** voient leurs défaillances bondir de +22 %, tandis que les entreprises de **propreté** enregistrent une hausse de +16,8 %.

- **Information & Communication : une stabilité globale qui masque des trajectoires divergentes**

Avec 569 défaillances enregistrées au deuxième trimestre 2026, le secteur de l'information et de la communication affiche une stabilité (572 procédures en 2025, soit -0,5 %) qui tranche avec les difficultés observées dans les autres activités de services.

Cependant, les **services informatiques** et l'édition de logiciels accusent une légère dégradation (+2,3 %) amortie par **les activités de conseil en systèmes informatiques** (+2%) ; la hausse est encore sévère pour la **programmation informatique** (+8%). À l'inverse, les activités de **l'information** et de la **communication** voient leurs défaillances reculer (-6,6 %) à la faveur de bons chiffres dans la production de films institutionnels ou pour le cinéma, tandis que celle destinée à la télévision est plus en difficulté.

- **Transport : le fret longues distances en difficulté**

Les difficultés demeurent importantes dans le transport routier de marchandises même si le nombre de défaillances (439) recule de 2%.

Le transport routier de **fret interurbain** enregistre 196 défaillances, en hausse de +8,9 % sur un an. Le **fret de proximité** reste le segment le plus touché en volume avec 223 procédures, mais la tendance s'améliore très rapidement (-10,4 %).

Dans le transport routier de voyageurs, les défauts se concentrent très largement sur les activités de **taxis**. Le niveau observé (254) est plus de deux fois supérieur à celui relevé avant la crise sanitaire.

Dans les autres activités de transport, la **livraison à domicile**, qui concentre près de la moitié des défauts, recule en comparaison d'un T2 2025 qui avait été très sinistré.

- **Services aux consommateurs : de vives tensions**

Les services aux consommateurs enregistrent une nette dégradation au deuxième trimestre 2026. Le secteur totalise 811 défaillances, en hausse de +15,7 %. Cette progression est d'autant plus notable qu'elle touche presque toutes les activités.

Le cœur du secteur reste constitué par les coiffeurs, soins de beauté et activités corporelles, qui concentrent 567 procédures, en hausse de +14,3 %. La **coiffure** demeure l'activité la plus exposée en volume avec 312 défaillances (+12,2 %). La dégradation est plus modérée pour les **instituts de beauté** (+4,9 %), tandis que **l'entretien corporel** (centres minceurs, bronzage, bien être ...) connaît une envolée (+73 %).

Les activités de **réparation** se dégradent également fortement (+32 %). Les **autres services** à la personne progressent eux aussi à un rythme élevé (+13 %). Il s'agit de services très divers qui vont du pressing aux services funéraires en passant par le coaching ou la conciergerie multi-services.

- **CHR : l'hébergement se dégrade nettement**

Dans **l'hébergement**, les difficultés s'accroissent fortement (133 procédures ; +41,5%). 91 **hôtels** ont connu la défaillance, en hausse de 54 %. Les structures **d'hébergement touristique de courte durée** suivent la même trajectoire (+50 %).

La restauration concentre l'essentiel des procédures du secteur. La **restauration traditionnelle** demeure l'activité la plus touchée avec 997 défaillances, en hausse de 6,4 %. La situation est plus dégradée dans la **restauration rapide** avec 907 procédures (+13,9 %). Cette activité affiche désormais un volume de défauts presque équivalent à celui de la restauration traditionnelle.

Seule note plus favorable, les **débites de boissons** amorcent une légère amélioration. Les défaillances reculent à 288 procédures (-2,7 %).

- **Agriculture : une hausse portée par les cultures**

Le secteur agricole enregistre une nette poussée des défaillances au deuxième trimestre 2026 : 444 procédures, soit une hausse de +21 % sur un an. Les fragilisations les plus marquées se concentrent sur les activités de culture.

Les **cultures** totalisent 263 défaillances (+28 %). Deux activités portent l'essentiel de cette hausse avec la **vigne** (81 procédures, +16 %) et les **céréales** (+43 %).

Du côté de **l'élevage**, la hausse est plus contenue : 121 défaillances recensées au T2 2026, soit +12 %. Les tensions progressent dans l'élevage de **vaches laitières** (+38 %) après un bon deuxième trimestre 2025, et plus nettement dans l'élevage **d'ovins et de caprins** (+46 %). En revanche, les défaillances se replient dans l'élevage de **volailles** (-44 %).

- **Santé, action sociale et enseignement : des tensions croissantes**

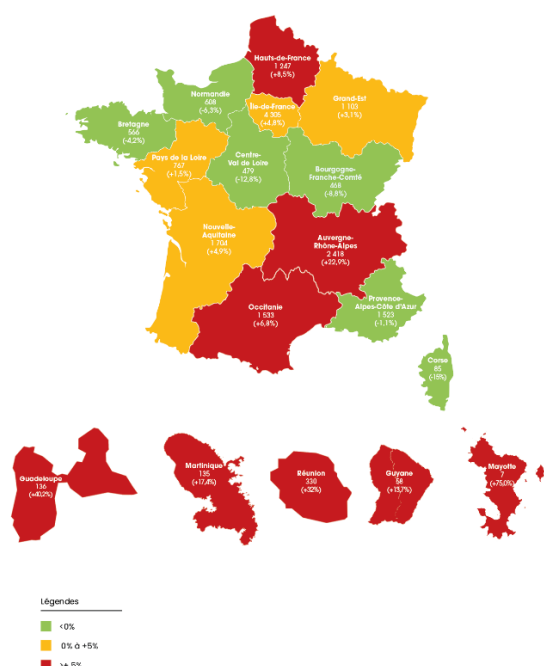
Le secteur totalise 1 075 défaillances, contre 917 un an plus tôt, soit une hausse de +17,2 %.

La hausse est d'abord portée par la **santé humaine et l'action sociale**, qui concentre 368 procédures, en hausse de 24,7 %. Les défaillances augmentent fortement dans la **santé humaine** (246 ; +22%) notamment chez les médecins généralistes et infirmiers. Les **activités sociales** sont encore davantage impactées (+26%, 122 procédures) notamment dans les crèches.

Les **activités récréatives** progressent plus modérément, avec 280 défaillances (+7,7 %). Le secteur reste néanmoins sous pression, dans un contexte où les dépenses de loisirs demeurent sensibles aux arbitrages des ménages.

L'enseignement affiche également une hausse contenue : 292 procédures au T2 2026, en hausse de 5,4 %.

Détail des défaillances d'entreprises au 2^{ème} trimestre 2026 dans les régions



Six régions métropolitaines passent dans le vert

La **Corse** enregistre 85 défaillances, soit -15,0 % sur un an. Cette baisse résulte notamment du recul observé en Haute-Corse tandis que la Corse-du-Sud se dégrade rapidement.

Le **Centre-Val de Loire** compte 479 défaillances (-12,8 %). La baisse est particulièrement forte dans le Cher, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher, tandis que le Loiret poursuit sa dégradation.

La **Bourgogne-Franche-Comté** enregistre 468 défaillances (-8,8 %). Le recul est tiré par le Doubs et la Côte-d'Or, alors que la Saône-et-Loire est dans le rouge.

En **Normandie**, les défaillances diminuent de 6,3 % pour atteindre 608 procédures. La baisse est concentrée en Seine-Maritime et dans la Manche, tandis que le Calvados est en hausse sensible.

La **Bretagne** totalise 566 défaillances (-4,2 %). Le recul provient principalement des Côtes-d'Armor et du Morbihan, alors que le Finistère et l'Ille-et-Vilaine atteignent un nouveau point haut.

Enfin, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** affiche une légère baisse de 1,1 % avec 1 523 défaillances. Les procédures reculent dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône mais progressent fortement dans le Vaucluse.

Quatre régions limitent la progression des défaillances sous la moyenne nationale

L'**Île-de-France** demeure naturellement la région la plus touchée avec 4 305 défaillances mais la hausse est contenue à 4,8 %. Cette progression est portée par les Hauts-de-Seine, l'Essonne et la Seine-Saint-Denis et Paris. Les autres départements franciliens amorcent un recul.

La **Nouvelle-Aquitaine** enregistre 1 704 défaillances (+4,9 %). La moitié des départements passe au vert, notamment, la Charente-Maritime ou le Lot-et-Garonne. Pyrénées-Atlantiques et Haute-Vienne accusent des hausses sensibles.

Le **Grand-Est** totalise 1 103 défaillances (+3,1 %). Les progressions les plus marquées concernent la Haute-Marne, la Meuse et la Marne, tandis que la Moselle s'améliore.

Les **Pays de la Loire** sont presque stables avec 767 défaillances (+1,5 %). La sinistralité recule nettement dans la Sarthe et augmente fortement en Vendée.

Les tensions sont plus marquées dans trois grandes régions.

L'**Occitanie** enregistre 1 533 défaillances, soit +6,8 %. La hausse est tirée par l'Hérault mais huit autres départements sont également dans le rouge. A l'inverse, le nombre de défauts recule en Haute-Garonne.

Les **Hauts-de-France** comptent 1 247 défaillances (+8,5 %). Cette dégradation est portée par le Nord, le Pas-de-Calais et l'Aisne.

La situation est particulièrement tendue en **Auvergne-Rhône-Alpes**, où les défaillances bondissent de 22,9 % pour atteindre 2 418 procédures. La hausse est portée par le Rhône et l'Isère. Seuls deux départements, l'Ain et le Cantal s'améliorent.

L'outre-mer marquée par de fortes augmentations

La **Guadeloupe** enregistre 136 défaillances (+40,2 %), la **Martinique** 135 défaillances (+17,4 %) et la **Guyane** 58 défaillances (+13,7 %). À La **Réunion**, les procédures bondissent à 330 cas (+32,0 %), tandis que Mayotte ne compte que 7 défaillances.

Le reflux des défaillances se fait attendre dans une économie sans élan

Thierry Millon, Directeur des études Altares conclut : « L'économie française résiste mais s'essouffle. Les prévisions de croissance s'orientent désormais sur un taux de + 0,7 %, un scénario incompatible avec un reflux des défaillances d'entreprises. Les épisodes successifs de canicule pourraient encore accentuer le ralentissement en pesant sur la consommation, la productivité et les secteurs particulièrement exposés. Face à une demande atone et à des coûts d'exploitation toujours élevés, les entreprises mobilisent davantage leurs ressources de trésorerie. Cette situation fragilise en premier lieu les TPE et les PME, qui concentrent l'essentiel des défaillances. Et les facteurs « aggravants » ne sont plus ceux que l'on a longtemps pointé du doigt : les PGE sont quasiment soldés (1) et les assignations URSSAF-ont rarement aussi peu pesé dans les ouvertures de procédures (2). La fragilité des entreprises n'est plus à chercher dans les dispositifs hérités de la gestion de la crise sanitaire mais dans une conjoncture qui affaiblit brutalement l'équilibre financier des entreprises. La demande intérieure reste atone, l'investissement sélectif, le marché du travail se tend et les entreprises arbitrent davantage entre prudence financière et nécessité d'adaptation. Dans ces conditions, l'hypothèse de 34 000 à 35 000 nouvelles procédures collectives au second semestre apparaît vraisemblable. L'enjeu est alors moins de développer le business que de préserver les capacités de rebond en sécurisant trésoreries, investissement et chaînes d'approvisionnement. »

(1) Source - [Financement des entreprises FBF 2026-06](#)

(2) Source - [Baromètre économique Urssaf 2026-06](#)

L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – 2^{ème} trimestre 2026 » est disponible en ligne en cliquant [ici](#)

Méthodologie Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI)

Glossaire La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela concerne aussi les ouvertures après résolution du plan de redressement. En revanche, les statistiques de défaillances ne considèrent ni les procédures amiables (mandat adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

À propos d'Altares | www.altares.com

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème.

Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 600 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.